

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

**Présents :** Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

**A été nommée secrétaire :** Mme FELICITE Gwennaëlle

### **DEL2026-069 – Avenants au marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces d'accueil de l'Hôtel communautaire**

Les travaux en cours font apparaître des adaptations techniques nécessaires. Il est également envisagé des travaux supplémentaires dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour ce projet (388 000 € T.T.C).

Pour l'ensemble de ces modifications, des avenants aux marchés publics conclus avec chaque entreprise concernée sont envisagés comme suit :

LOTS ET ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU LOT
<b>Lot 2 – Menuiseries extérieures – VITRES ET VERRE</b>	39 196.00 € H.T.	Menuiserie supplémentaire à l'espace Cybercentre et modification de porte	2 106.00 € H.T.	45 637.00 € H.T.
		Installation d'une structure métallique	4 030.00 € H.T.	

		de renforcement		
<b>Lot 3 – Revêtements de sols souples - peinture – nettoyage RENAUDIN</b>	17 029.75 € H.T.	Fourniture et pose d'un sol PVC à l'accueil général Peinture dans le hall et espaces de l'accueil général 2 tapis d'entrée	18 221.00 € H.T.	35 250.75 € H.T.
<b>Lot 7 – Electricité WORSEY</b>	13 332.00 € H.T.	Remplacement de l'éclairage halogène du hall par des panneaux LED	1 021.36 € H.T.	14 353.36 € H.T.
<b>TOTAL AVENANTS</b>			<b>25 378.38 € H.T.</b>	

Le Conseil communautaire est invité à approuver les avenants présentés ci-dessus et à autoriser leur signature par le Président.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces d'accueil de l'Hôtel communautaire,

- **APPROUVE** les avenants n°1 et n°2 au lot n°2 du marché susvisé, conclu avec l'entreprise VITRES ET VERRE, pour des montants respectifs de 2 106.00 € H.T. et 4 030.00 €.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n° 3 du marché susvisé, conclu avec l'entreprise RENAUDIN, pour un montant de 18 221.00 € H.T.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°7 du marché susvisé, conclu avec l'entreprise WORSEY, pour un montant de 1 021.36 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

  
Yves-Marie HERVE  
Président

Gwennaëlle FELICITE  
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026

Publication : 15/05/2026



